Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 68 (1959)

Heft: 2

Artikel: Les expériences d'une infirmière en tournées de conférences

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549133

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES EXPÉRIENCES D'UNE INFIRMIÈRE EN TOURNÉES DE CONFÉRENCES

Dessins de Margarete Lipps

Voilà plus de dix-huit mois que M^{me} Colette Piaget fait en Suisse romande des tournées de conférences destinées à éveiller l'attention des jeunes filles sur le métier d'infirmière et les voies qu'il peut leur ouvrir. C'est en effet en juillet 1957 que M^{me} Piaget se vit chargée par la Croix-Rouge suisse de cette mission en Suisse romande.

Cette tâche toute nouvelle d'information et de propagande répondait assurément à un besoin. Comme le dit elle-même. M^{me} Piaget: « Il était absolument nécessaire de renseigner la population sur la réalité de la profession d'infirmière. La Croix-Rouge suisse que ce problème préoccupe a entrepris depuis quelques années une grande campagne d'orientation publique sous forme de conférences, d'expositions, d'appels à la radio, de brochures, etc. » C'est dans ce cadre que s'inscrit la mission confiée à M^{me} Piaget.

C'était une mission de pionnier. En effet, à ce que nous savons, il n'existait pas encore, même à l'étranger, sous cette forme du moins, de poste semblable confié à une infirmière. La tâche s'est révélée extrêmement intéressante au témoignage de M^{me} Piaget elle-même et en dépit des difficultés inévitables que l'on y rencontre. On mesurera son importance si l'on considère que notre conférencière et « propagandiste », en moins de deux ans, s'est adressée aux élèves de



A la pouponnière

96 écoles romandes, faisant 155 causeries, et a pu s'adresser à plus de cinq mille jeunes filles de tous cantons ainsi qu'à plus de deux mille adultes.

Car c'est aux écoles, et aux écolières en âge de songer à leur avenir, que M^{me} Piaget est allée d'abord parler au nom de la Croix-Rouge suisse. Mais laissons-la nous dire elle-même ce que fut cette vraie « campagne » et, d'abord, comment elle l'organisa pour obtenir le matériel nécessaire, puis les accords et les autorisations non moins indispensables.

« Selon le plan établi au Bureau des infirmières je suis allée d'abord visiter toutes les écoles d'infirmières de Suisse romande. Puis en collaboration avec un photographe, François Martin, nous avons établi une série de « diapositifs » illustrant la vie des élèves, leurs stages hospitaliers, la variété des choix professionnels offerts après l'obtention du diplôme. Puis ce furent les premières démarches auprès des autorités cantonales: Départements de l'instruction publique, autorités ecclésiastiques, orientateurs professionnels, etc... Réactions? Excellentes! Nos autorités sont conscientes de la pénurie du personnel infirmier et de ses fâcheuses et multiples conséquences pour notre pays. Je suis heureuse de pouvoir les remercier de leur bienveillant accueil et de leur aide efficace...

— Vous avez dû, assurément, rappeler d'abord à vos interlocuteurs qu'une des tâches essentielles fixées à la Croix-Rouge suisse par l'arrêté fédéral de 1951, était le développement et la surveillance de l'enseignement infirmier. Ceci expliqué vous avez commencé votre prospection dans les écoles. Par quelle région de la Suisse romande avez-vous commencé? Et quelles sont les classes que vous choisissiez pour ces prises de contact?

— Jusqu'à présent les cantons de Neuchâtel, Valais, Vaud ont été visités. Le canton de Neuchâtel a été le premier, il est le seul à ne pas posséder d'école d'infirmières en soins généraux. Les recommandations bienveillantes des chefs des départements de l'Instruction publique auprès des directeurs d'écoles m'ont ouvert les portes des classes. J'ai pu m'adresser aux jeunes filles de dernière année scolaire dans les gymnases, les collèges secondaires, les classes ménagères, les écoles de commerce, les classes primaires supérieures. Ce qui ne m'a pas empêché entre temps d'atteindre la population adulte par l'intermédiaire des présidents de sections de la Croix-Rouge, des autorités ecclésiastiques ou d'associations féminines.

 Nos éducateurs se plaignent si souvent du désintérêt de la jeunesse et de son inertie. Vos conférences accompagnées de la projection de films et de diapositifs
moyen numéro un d'éveiller l'attention — ont été accueillies partout avec reconnaissance sans doute?



Au laboratoire

- Le succès des causeries illustrées est certain. Tout en fixant l'attention, ces clichés permettent de concrétiser l'exposé, de faire saisir l'importance de certains points. Comme je vous le disais nous avons 160 diapositifs de couleur montrant les trois formations des infirmières. En plus, je dispose du film «Face à la vie» qui montre la profession dans son ensemble. Le corps enseignant a apprécié ce mode d'information et a souvent demandé la reprise de ces séances au cours des prochaines années scolaires.
- Quel était l'âge des jeunes filles auxquelles vous vous adressiez?
- De 14 à 16 ans dans les classes ménagères et primaires supérieures, voire jusqu'à 20 ans, dans les groupes paroissiaux et dans certaines écoles secondaires ou commerciales.
- Ces jeunes filles pensent-elles déjà à ce qu'elles feront lorsqu'elles auront achevé leur scolarité obligatoire?

Questions et objections

- La plupart doivent prendre une décision au début de leur dernière année scolaire obligatoire. Certaines ont beaucoup de peine à choisir en dépit de l'aide apportée par les maîtres ou les orientateurs. Il y a tant de professions attirantes! Ces jeunes filles n'en connaissent souvent que le nom et ignorent en quoi consiste le travail journalier.
- Et ces jeunes filles ont montré l'intérêt qu'elles prenaient à vos conférences: quelles sont les questions qui vous ont été le plus fréquemment posées?
- Les questions les plus fréquentes concernaient les conditions financières; les exigences de l'internat règlement, vie privée; les obligations professionnelles conditions de travail, horaires, protection sociale. Un autre problème les préoccupait, celui de savoir comment utiliser le mieux les quelques mois, ou les années pour d'autres, une fois leurs études actuelles achevées et jusqu'à ce qu'elles aient atteint l'âge minimum de 19 ans prescrit pour être admis dans une école d'infirmières. Et puis, parfois, une voix timide s'élevait demandant si le choix de cette profession n'était pas un empêchement au mariage... Vous voyez que l'information se justifie sous toutes ses formes!

Intérêts et inquiétudes

Il est difficile de définir ce qui attire le plus ces jeunes filles dans notre profession. Le besoin de se

- dévouer, de se donner est certain. Beaucoup parlent de « mission ». Mais il ne faut pas oublier que nous sommes à l'âge où l'on rêve d'absolu et où l'on voudrait se consacrer à de grandes œuvres. C'est notre devoir de leur rappeler que la vie quotidienne et ses obligations qui leur paraissent souvent si mesquines ont aussi leur grandeur nécessaire.
- Et quels sont les aspects de la profession infirmière qui les attirent le plus? Et ceux qui les rebutent a priori?
- Les soins aux enfants leur semblent habituellement les plus attrayants. Certains stages pratiques par contre — traitements, pansements — leur paraissent difficiles à supporter. Mais rappelez-vous l'âge de mes auditrices! J'essaye de leur faire comprendre la beauté de notre profession — chacun de nos gestes, de nos



Chirurgie



Auprès des malades

actes a pour but de venir en aide à notre prochain. La nécessité, l'urgence de certains soins nous ôte toute appréhension et toute crainte de les donner.

- Il est évidemment impossible de savoir aujourd'hui si l'enthousiasme que vous avez ressenti chez beaucoup de vos jeunes auditrices pour notre profession sera durable et suscitera des vocations, ou si ce n'est qu'un emballement passager et tôt oublié. La plupart des jeunes filles auxquelles vous vous êtes adressée ne pourront, si elles s'y décident, commencer avant deux ans ou trois leurs études d'infirmières.
- C'est une question que je me pose moi-même après chacune des causeries que j'ai pu donner. Cette ignorance du résultat réel est peut-être l'aspect un peu décevant d'une tâche si passionnante. Je ne reverrai plus celles à qui j'ai pu parler. Ce n'est pas avant la fin de l'an prochain que la Croix-Rouge suisse pourra déterminer, avec l'aide des directrices des écoles d'infirmières, si ce procédé d'information a donné des résultats effectifs ou non.

L'âge d'admission dans les écoles

— Vous me disiez voici un instant que de vos auditrices vous demandaient fréquemment à quoi elles

pourraient s'employer en attendant d'avoir l'âge requis pour être admises dans une de nos écoles. Cette limite d'âge minimum de 19 ans vous a-t-elle valu des questions ou des objections?

— De nombreuses objections, aussi bien de la part d'adultes que de jeunes. Nous devons leur faire comprendre quelles sont les raisons qui ont déterminé la commission du personnel infirmier à prendre cette décision: en leur rappelant d'abord que tout service hospitalier est un monde de souffrance et que ce contact pourrait provoquer des chocs psychologiques chez des jeunes filles de 16 ou 17 ans; en soulignant ensuite l'importance qu'il y a d'entourer les patients de personnes capables de par leur âge de les écouter, de les comprendre, de les conseiller — ceci sans parler des exigences professionnelles.

L'information des parents

— Votre tâche d'information ne s'adressait pas qu'aux jeunes filles, elle va également aux parents. Ceux-ci ne nourrissent-ils pas souvent plus encore que la jeune génération des préjugés contre un métier d'infirmière qu'ils voient mal rémunéré, surchargé de travail et représentant un sacrifice plus ou moins entier de toute



12

vie personnelle? Ces images sont fausses aujourd'hui, nous le savons, mais le sait-on dans le grand public?

— Les parents redoutent en effet souvent de voir leurs enfants sollicitées par le métier d'infirmière. On les comprend. La légende que vous venez d'évoquer a des sources réelles et qui ne sont pas si vieilles que cela. Mais on peut rassurer son auditoire en lui montrant la réalité actuelle et concrète de l'infirmière d'aujourd'hui, marquer à ses yeux la surveillance étroite qui entoure les élèves au point de vue de leur santé, l'aide des monitrices qui les suivent dans leurs stages, lui confirmer les améliorations tant des conditions de travail que de celles financières pour les infirmières diplômés. La crainte la plus grande que j'aie entendue dire, est qu'une fatigue excessive est le lot habituel de cette profession. Or, celle-ci ne doit pas être surestimée.

personnes, dont 5041 jeunes filles et 2334 adultes. Enfin le film «Face à la vie» a pu être projeté 149 fois, et les «diapositifs» 155 fois. Et, si vous voulez tout savoir, j'ai parcouru 40 242 km, dont 32 696 en voiture, dans le Jura bernois, à Neuchâtel, au Valais, à Fribourg et dans le Pays de Vaud!

En route pour une seconde étape

Mme Piaget a achevé la première étape de cette tâche si importante, faire connaître et comprendre aux jeunes générations — et à leurs familles — la beauté et l'intérêt, l'utilité aussi, du travail de l'infirmière. Elle veut laisser à une autre de poursuivre cette œuvre, une nouvelle infirmière bientôt reprendra les grand'routes de Suisse romande pour apporter à d'autres jeunes filles au nom de la Croix-Rouge suisse ces informations



L'infirmière sociale

dans des bureaux, dans des usines, pense-t-on qu'il n'y ait pas aussi des motifs de fatigue, voire de surmenage.

- Vous avez, au cours de votre « campagne », parcouru villes et campagnes. L'attitude des jeunes citadines est-elle différente de celle des jeunes villageoises devant les problèmes que vous leur exposiez?
- Il n'y a guère eu de différence. L'enthousiasme est le même, les questions posées montrent les mêmes préoccupations.

Le bilan d'une campagne

- Pouvez-vous enfin nous résumer un peu le bilan de cette campagne?
- Je vous répondrai par des chiffres. Du 1er juillet 1957 à ce 28 février, j'ai eu 243 entretiens personnels tant avec des membres des autorités civiles ou ecclésiastiques, avec des directrices d'écoles d'infirmières, avec des présidents de sections de la Croix-Rouge, des services d'orientation professionnelle, enfin avec des jeunes filles ou des parents.

J'ai pu faire 155 causeries et toucher deux gymnases, sept écoles de commerce, 50 classes secondaires, 84 classes ménagères, 26 « primaires supérieures » en tout 96 écoles, j'ai touché également 17 groupes paroissiaux et 20 groupes professionnels. Au total, j'ai atteint 7375

indispensables sur la façon de devenir infirmière et sur les voies qui s'ouvrent à celles qui choisiraient cette profession. Laissons à M^{me} Piaget de conclure sur cette expérience: « Je ne puis que remercier la Croix-Rouge suisse d'avoir pris la responsabilité de créer ce poste, et de me l'avoir confié. J'aimerais, pour celle qui reprendra ce travail, répéter son intérêt. Ce travail nous ouvre d'autres horizons, il nous fait mieux apprécier notre profession dans ses fonctions multiples, il nous permet de nombreux et de fructueux contacts dans les milieux les plus variés. Et puis, je le crois, il nous permet de faire œuvre utile et noble auprès de beaucoup en permettant de faire mieux comprendre et aimer ce qui est « notre profession d'infirmière ».

Libre pratique en France pour les infirmières diplômées suisses

Aux termes d'un arrêté du Ministère français de la Santé du 22 novembre 1958, la France autorise dorénavant les infirmières et infirmiers en soins généraux de nationalité suisse titulaires d'un diplôme délivré par une école reconnue par la Croix-Rouge suisse à exercer leur profession en France sans autre formalité.